

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE
MARDI 27 AVRIL 2021 À HUIS CLOS À 17 H 45, AU 15, RUE
FORGET, BAIE-SAINT-PAUL, (SALLE DU CONSEIL) PAR
VISIOCONFÉRENCE (Application Zoom)**

THÉRÈSE LAMY	MICHEL FISET
LUC A. GOUDREAU	MICHAËL PILOTE
GASTON DUCHESNE	GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire
Monsieur JEAN FORTIN.

MEMBRE ABSENT

Aucun membre n'est absent.

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Martin Bouchard, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire
de la présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 11 h 45, le Maire Monsieur Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant
constaté le quorum et la présence de tous les membres du conseil, procède à
l'ouverture de la séance extraordinaire par un moment de réflexion.

21-04-143 RENONCIATION AU DELAI DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et que
chacun manifeste verbalement via l'application ZOOM une renonciation à
l'avis de convocation d'une séance extraordinaire ;

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes ;

CONSIDÉRANT la situation de la pandémie et le fait que les membres du
conseil ne peuvent manifester leur renonciation par écrit étant donné que la
Ville de Baie-St-Paul est située en zone rouge et que les membres du
conseil ne peuvent se réunir en présentiel ;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A.
Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et
unanimentement résolu:**

QUE le préambule fait partie de la présente comme s'il y était ici au long
reproduit.

QUE chacun des membres du conseil renonce à son avis de convocation et
manifeste son accord pour la tenue d'une séance extraordinaire dont le seul
sujet à traiter sera l'entérinement d'une entente.

Adoptée unanimement.

21-04-144 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au greffier, Monsieur Émilien Bouchard, de faire lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville, Monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Michael Pilote et unaniment résolu:

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
MARDI LE 27 AVRIL 2021 À 17h45
À HUIS CLOS
PAR VISIOCONFÉRENCE

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le MARDI LE 27 AVRIL 2021 à compter de 17h45 à huis clos en visioconférence.

Les sujets traités seront alors les suivants à savoir :

-
- C- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- D- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES**
- E- RÈGLEMENT**
- E- RÉSOLUTIONS**
 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**
 - 1. Ressources humaines- entérinement d'une entente
 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - LOISIRS, PARCS ET CULTURE**
 - F- AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATIONS-DEMANDES DIVERSES**
 - G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - H- QUESTIONS DU PUBLIC**
 - I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 27^{ème} JOUR DU MOIS
D'AVRIL DE L'ANNÉE DEUX MILLE VINGT ET UN**

Émilien Bouchard
Greffier

Adoptée unanimement.

**21-04-145 ENTENTE MUTUELLE DE FIN D'EMPLOI AVEC LE
CONTREMAÎTRE DU SERVICE DES OPERATIONS PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT que La Ville et le contremaître du Service des opérations publiques ont convenu d'un accord de mettre fin au lien d'emploi les unissant;

CONSIDÉRANT l'entente à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il est une considération essentielle à l'entente que son contenu soit gardé confidentiel;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et unanimement résolu:

QUE la Ville de Baie-Saint-Paul entérine et accepte l'entente mutuelle de fin d'emploi avec le contremaître au Service des opérations publiques et autorise à cet effet le Maire, Monsieur Jean Fortin et le directeur général, Monsieur Martin Bouchard, à signer cette entente ainsi que tout document en assurant l'application pour et au nom de la Ville de Baie-Saint-Paul.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention de la part des membres du conseil.

QUESTIONS DU PUBLIC

En raison de la situation de la pandémie, aucun contribuable n'était présent. Aucune question écrite de la part des contribuables n'avait été préalablement adressée aux membres du conseil.

21-04-146 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 17 heures 53 minutes.

Adoptée unanimement.

Monsieur Jean Fortin
Maire

Émilien Bouchard
Greffier